

ATTENTION

Le présent document est une version administrative du règlement concerné; seul l'original signé par le Maire et la Greffière a force légale. Pour obtenir une copie certifiée conforme, veuillez vous présenter au Service des Affaires corporatives et du Greffe.

RÈGLEMENT 631 : **Règlement décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter un règlement de tarification;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance du 12 janvier 2004 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé

Que la Ville de Varennes adopte le présent règlement appelé « Règlement sur la tarification ».

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 La tarification des biens et services municipaux offerts par la Ville de Varennes est établie selon les annexes A à I jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si au long reproduites.

L'annexe A du règlement 631, tel qu'amendé, à l'exception express de ses sections *Loisirs et Bibliothèque*, est de plus remplacée à compter de l'entrée en vigueur des présentes par les annexes A, B, C, D, E, H et I qui sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si au long reproduites.

Enfin, les sections *Loisirs et Bibliothèque* de l'annexe A du règlement 631 tel qu'amendé par le règlement 631-1 seront remplacées respectivement par l'annexe G (*Bibliothèque*) en date du 1^{er} mai 2006 et l'annexe F (*Loisirs*) en date du 1^{er} septembre 2006, lesquelles annexes sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si au long reproduites.

(Règlement 631-1; 631-2; 631-3; 631-4; 631-5)

Article 3 Tous biens ou services municipaux offerts par la Ville et non mentionnés aux annexes A à I seront payables selon le prix coûtant plus les frais d'administration prévus à l'annexe A.
(Règlement 631-4)

Article 3.1 Tout tarif prévu au présent règlement a préséance sur tout autre tarif visant le même objet prévu à tout autre règlement.
(Règlement 631-2)

Article 3.2 Les taxes applicables (TPS, TVQ) s'ajoutent aux tarifs déterminés le cas échéant, à moins que le tarif prévu dans les annexes du présent règlement ne soit accompagné de la mention « taxes incluses ».
(Règlement 631-2; 631-4)

Article 3.3 Quiconque utilise les services pour lesquels un tarif est prévu au présent règlement et refuse de l'acquitter commet une infraction et est passible, outre les frais, d'une amende de 50 \$.
(Règlement 631-31)

Article 3.4 Le Directeur du service de police et ses représentants sont chargés de l'application de l'article 3.3 du présent règlement.
(*Règlement 631-31*)

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(*Signé*)

Jean Robert, maire

(*Signé*)

Marc Forest, greffier

Avis de motion :	12-01-2004
Adopté par le Conseil municipal :	02-02-2004
Avis public d'entrée en vigueur :	06-02-2004

RÈGLEMENT DE TARIFICATION – MISE À JOUR 631-48

ANNEXE A – SECTION générale	2
ANNEXE B – SECTION Finances et administration	3
ANNEXE C – SECTION juridiques et greffe	4
ANNEXE D – SECTION communications	5
ANNEXE E – SECTION sécurité publique et incendie	6
ANNEXE F – SECTION loisirs – Activités ville	8
ANNEXE F – SECTION loisirs – Locaux municipaux	10
ANNEXE F – SECTION loisirs – Location plateaux récréatifs	12
ANNEXE F – SECTION loisirs – prêt d'équipement	14
ANNEXE F – SECTION bibliothèque, arts et culture	15
ANNEXE H – SECTION travaux publics et génie	16
ANNEXE I – SECTION urbanisme et environnement	19
ANNEXE J – SECTION complexe aquatique	26

ANNEXE A – SECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF		
Feuille de papier par page par un photocopieur	Une personne à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu, est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission de celui-ci, jusqu'à concurrence de 8,35\$. Le premier alinéa ne s'applique pas aux documents et aux renseignements personnels mentionnés au chapitre II du règlement provincial.	0.42 \$		
Pour chaque page d'imprimante		0.42 \$		
Pour chaque page provenant d'un	Microfilm	0.42 \$		
	Microfiche	0.42 \$		
Photographie (film ou numérique)	Pour produire un négatif	8.35 \$		
	8 x 10 po. (chaque)	6.70\$		
	5 x 7 po. (chaque)	5.15 \$		
Diapositive/chaque		1.75 \$		
Plan		1.90 \$ / m ²		
Vidéocassette (1/2 pouce VHS)	Cassette	27 \$		
	Chaque heure d'enregistrement	59.90 \$		
Audiocassette/chaque	Cassette	17 \$		
	Chaque heure d'enregistrement	46.75 \$		
Disquette ou CD-Rom (tous formats)		17.25 \$		
Microfilm	Bobine de 16 mm.	42.50 \$		
	Bobine de 35 mm.	66.82 \$		
Étiquette autocollante - par étiquette		0.10 \$		
Taux horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés		29\$ / heure		
Impression de plan à l'interne par format	18 x 24 po (0.45 x 0.61 m)	0.51 \$		
	24 x 36 po (0.61 x 0.91 m)	1.03 \$		
	24 x 42 po (0.61 x 1.07 m)	1.21 \$		
	24 x 48 po (0.61 x 1.22 m)	1.38 \$		
	30 x 42 po (0.76 x 1.07 m)	1.50 \$		
	30 x 48 po (0.76 x 1.22 m)	1.72 \$		
Impression de plan à l'interne par format	36 x 48 po (0.91 x 1.22 m)	2.05 \$		
	Frais d'administration général	Ajouté à toute facturation émise par le Service des Finances à l'exception du compte de taxes annuelles, d'un compte de taxes complémentaires, d'une facture concernant uniquement des frais d'administration, d'une facture d'entraide intermunicipale (Service de sécurité incendie), d'un règlement de réclamation ou de litige, d'un item auquel est prévu un coût de frais d'administration différent, des ouvertures et fermetures d'eau ou des tarifs prévus à l'annexe du Service de l'urbanisme et de l'environnement (qui sont réputés inclure les frais d'administration).	10%	
		Tournage cinématographique	Frais de base	250.00 \$
		Tournage cinématographique n'impliquant aucune fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	250.00 \$
		Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage	350.00 \$
		Tournage cinématographique nécessitant une fermeture de rue partielle ou complète ou toute autre demande non prévue au règlement de tarification	Taxes et frais d'administration en sus par jour de tournage Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	500.00 \$
Tournage cinématographique dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et équipements récréatifs		Voir règlement de tarification sur le site Internet de la Ville	Frais additionnels	

ANNEXE B – SECTION FINANCES ET ADMINISTRATION

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Plan général des rues		4.25 \$
Copie du rôle d'évaluation	Par unité	0.50 \$
État de compte		5.00 \$
Certificat municipal d'évaluation foncière		7.50 \$
Confirmation de taxes foncières		15.00 \$
Copie du compte de taxes municipales (pour le propriétaire)		Gratuit
Liste des contribuables ou habitants – par nom		0.01 \$
Copie du rapport financier		3.45 \$
Page dactylographiée ou manuscrite		4.25 \$
Retrait ou report de chèque postdaté		7.50 \$
Consultation (notaires, institutions financières) Consultation U.E.L. pour les professionnels	Frais d'ouverture de dossier de 25.00 \$	75.00 \$
Chèque retourné sans fonds		15.00 \$
Données numériques en cartographie et infographie	Chaque Mo	21.00 \$
Demande de révision – Évaluation foncière	Valeur inscrite au rôle 0 \$ à 500 000 \$	83.70 \$
	Valeur inscrite au rôle 500 000 \$ à 2 000 000 \$	334.70 \$
	Valeur inscrite au rôle 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$	557.80 \$
	Valeur inscrite au rôle 5 000 000 \$ et plus	1 115.75 \$
Vente pour taxes (via la MRC)	Frais de recherches de titres	300.00 \$
Bacs de collecte de matière résiduelles	Bac bleu 360 L	45.00 \$
	Bac noir 360 L	90.00 \$
	Bac noir 240 L	60.00 \$
	Bac brun 360 L	27.50 \$
	Bac brun 240 L	15.00 \$

ANNEXE C – SECTION JURIDIQUES ET GREFFE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Certificats divers (résidence, vie)		5.00 \$
Assermentation		5.00 \$
Règlement municipal - par page	Maximum de 35.00 \$ par règlement	0.42 \$
Mariage et union civil à l'hôtel de ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	291.00 \$
Mariage ou union civil à l'extérieur de l'hôtel de ville	Par un représentant de la ville – plus taxes	387.00 \$

ANNEXE D – SECTION COMMUNICATIONS

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Drapeaux – Ville de Varennes	3 x 6	55.00 \$
Insigne		3.00 \$
Carte routière de la ville		Gratuit
Revue « À propos » (3 parutions)	Page couverture arrière extérieure (page entière)	1 166.00 \$
	Page intérieure section loisirs (page entière)	847.00 \$
	½ page dans la section loisirs	528.00 \$

ANNEXE E – SECTION SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Licence de chiens (non taxable)	Frais imputés au propriétaire licencié ou non licencié	25.00 \$
Remplacement de la licence		5.00 \$
Vignette pour bicyclette		5.00 \$
Alarme incendie non-fondé – Risques faibles et moyens Très petits bâtiments espacés, bâtiments d'au plus huit logements, neuf chambres ou dont l'aire au sol est inférieure à 600 m ² , ayant au plus trois étages	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	200.00 \$
	4 ^e alarme	400.00 \$
	5 ^e alarme et subséquentes	600.00 \$
Alarme incendie non-fondé – Risques élevés et très élevés Bâtiments de neuf logements et plus, neuf chambres et plus ou dont l'aire au sol est de 600 mètres carrés et plus, ayant plus de trois étages ainsi que les bâtiments institutionnels où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls, où existe un risque élevé de conflagration ou si l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville	1 ^{er} et 2 ^e alarme – avertissement	Gratuit
	3 ^e alarme	700.00 \$
	4 ^e alarme	1 400.00 \$
	5 ^e alarme et subséquentes	2 100.00 \$
Fausse alarme intrusion – Système d'alarme résidentiel	1 ^{ère} infraction – avertissement	Gratuit
	2 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	100.00 \$
	3 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	150.00 \$
	4 ^e infraction et plus – plus frais applicable Cour municipale	200.00 \$
Fausse alarme intrusion – Système d'alarme commercial	1 ^{ère} infraction – avertissement	Gratuit
	2 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	200.00 \$
	3 ^e infraction – plus frais applicable Cour municipale	250.00 \$
	4 ^e infraction et plus – plus frais applicable Cour municipale	300.00 \$
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire incluant les autoroutes	Véhicule routier d'une masse d'au plus 3 000 kg	1 250.00 \$
	Véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg	2 500.00 \$
Plan d'aide mutuelle (entre villes)	Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration	Coût direct
	Pompier	53.25 \$ / heure
	Lieutenant	58.58 \$ / heure
	Capitaine	58.58 \$ / heure
	Chef ou directeur	58.58 \$ / heure
	Ressource R.C.C.I.	58.58 \$ / heure
Services aux entreprises situées sur le territoire	<i>Autopompe / citerne</i>	
	Première heure	400.00 \$
	Heures subséquentes	200.00 \$ / heure
	<i>Échelle aérienne</i>	
	Première heure	750.00 \$
	Heures subséquentes	375.00 \$ / heure
	<i>Unité de secours</i>	
	Première heure	350.00 \$
Heures subséquentes	175.00 \$ / heure	
Services aux entreprises situées sur le territoire	Véhicule de service	100.00 \$ / heure
	Bateau	225.00 \$ / heure
	Personnel cadre	125.00 \$ / heure
	Officier	90.00 \$ / heure
	Préventionniste-pompier	75.00 \$ / heure
	Pompier	75.00 \$ / heure

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Hors du plan d'aide mutuelle (tarif horaire) Aide apportée sur le territoire de la Ville, sur les routes provinciales ou une autre municipalité avec laquelle la Ville ne possède pas d'entente d'entraide pour une intervention destinée à prévenir ou combattre un incendie, un déversement de produits dangereux, une diffusion de formation ou un entraînement	Autopompe	1 250.00 \$
	Échelle aérienne	1 500.00 \$
	Unité de secours	1 000.00 \$
	Bateau	500.00 \$
	Véhicule de service	100.00 \$
	Personnel cadre	125.00 \$ / heure
	Officier	90.00 \$ / heure
	Préventionniste-pompier	75.00 \$ / heure
	Pompier	75.00 \$ / heure
Remplissage d'air comprimé respirable	Cylindre de 15 minutes ou moins	3.00 \$
	Cylindre de 30 ou 45 minutes	6.00 \$
	Cylindre de 60 minutes	9.00 \$
	Cylindre de cascade de 2400 à 3500 psi	12.00 \$
	Cylindre de cascade de 3501 à 6000 psi	24.00 \$
	Carte de remplissage (100 x 3.00 \$)	300.00 \$
Permis et certificats	Permis de brûlage	12.50 \$
	Permis d'autorisation d'activités ou d'événements spéciaux	20.00 \$
	Permis d'utilisation de pièces pyrotechniques	55.00 \$
	Permis de pyrotechnie d'effets spéciaux	55.00 \$
Formation en sécurité incendie Taux horaire (minimum de 3 heures)	Formation sur le maniement des extincteurs portatifs et robinet armés, incluant le matériel utilisé	Gratuit
	Formation sur mesure en sécurité incendie	150.00 \$
	Formateur	75.00 \$
	Location d'équipement de formation (doit inclure la présence d'un formateur du Service de sécurité incendie)	100.00 \$
Rapport d'incendie		17.25 \$

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – ACTIVITÉS VILLE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF RÉSIDANT (TAXES INCLUSES)	TARIF NON-RÉSIDANT (TAXES INCLUSES)
Patinage libre Sportplex	17 ans et moins	2.00 \$	4.00 \$
	18 ans et plus	3.00 \$	5.00 \$
	Bâton rondelle (tous)	5.00 \$	7.00 \$
Patinage libre Sportplex – Carte annuelle	17 ans et moins	20.00 \$	-
	18 ans et plus	30.00 \$	-
	Familiale	40.00 \$	-
Rampe de mise à l'eau	Permis quotidien	20.00 \$	-
	Permis saisonnier avec stationnement de nuit	160.00 \$	600.00 \$
	Permis saisonnier restreint (lundi au jeudi seulement)	80.00 \$	300.00 \$
	Permis saisonnier commercial	700.00 \$	900.00 \$
	Stationnement de nuit pour un séjour d'une nuit	20.00 \$	60.00 \$
	Carte perdue	5.00 \$	5.00 \$
Badminton libre	Réservation à l'avance pour une session complète ou une demi-session à raison d'une heure par semaine consécutive par terrain	10.00 \$	-
	Réservation le jour même	10.00 \$	15.00 \$
Carte loisirs (avec preuve de résidence)			
Carte loisirs	Information générale		
	1 ^{ère} carte	Gratuite	75.00 \$
	2 ^e carte	Gratuite	75.00 \$
	3 ^e carte	Gratuite	30.00 \$
	4 ^e carte	Gratuite	Gratuite
	Carte perdue	5.00 \$	5.00 \$
5 jours sans sortie		115.00 \$	Carte loisirs + montant résident
5 jours avec sortie		140.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Camp spécialisé		75.00\$ à 145.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Semaine du 21 août 2022			
Camp spécialisé à la journée sans service de garde		45.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Camp spécialisé à la journée avec service de garde		54.00 \$	
Service de garde / par semaine		40.00 \$	Carte loisirs + montant résident
Mascotte			
Participation de Bourrasque	Évènement privé, avec un accompagnateur, en respect de la Politique d'utilisation de Bourrasque	Coûts réels plus frais d'administration	N/A

Principe général

Toute activité sportive/culturelle/communautaire prévue au programme hiver/printemps/été/automne doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.

Volet administratif

La tarification familiale s'adresse aux résidents varennois seulement. Cette offre de tarification familiale est valable seulement pour les activités offertes par la Ville de Varennes. Les activités libres tarifées de la Ville (badminton libre, bains libres, tennis libre et patinage libre) et les plateaux sportifs ainsi que toutes les activités du Complexe aquatique de Varennes sont exclus. Rabais de 20 % applicable sur la facture totale pour l'inscription simultanée de trois personnes

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

et plus vivant à la même adresse. À noter que lors d'une inscription non simultanée d'une 3^e personne ou plus vivant à la même adresse, le rabais de 20 % est applicable seulement sur cette dernière inscription. Si une activité ou un cours est annulé et que vous avez bénéficié de la réduction pour la tarification familiale, le rabais ne s'applique plus.

Demande de transfert, de modification ou d'annulation

Des frais d'administration de 15 \$ par activité seront exigés pour toute demande de transfert, de modification ou d'annulation. Toute demande doit nous être parvenue onze (11) jours avant le début de l'activité. Aucun transfert d'inscription à une autre personne n'est autorisé et aucun transfert d'activités n'est possible après le délai. Les mêmes conditions s'appliquent pour les non-résidents.

Demande de remboursement

Si le participant inscrit est dans l'incapacité de participer de façon permanente, avec présentation d'un certificat médical, il obtiendra remboursement moyennant des frais d'administration de 15 \$ par activité. Le remboursement se fera au prorata des activités non suivies. Veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50 % des activités sont écoulées.

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – LOCAUX MUNICIPAUX

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE		ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE		ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ	ORGANISME COLLABORATEURS
		21 ans et –	22 ans et + 50 %			22 ans et + 50 %	Jeune, famille et aîné 50 %			
Taux à l'heure (plus taxes)										
Ouverture d'un bâtiment ⇨ tarification minimum de 3 heures										
Pavillon parc du Pré-Vert										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle des patineurs	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Pavillon parc du Portageur										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle des patineurs	15.00 \$	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Pavillon parc de la Commune										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Maison des aînés										
Salle de billard	15.00 \$	N/A	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Salle polyvalente (demie)	25.00 \$	N/A	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle polyvalente (double)	50.00 \$	N/A	25.00 \$	Gratuit	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	100.00 \$	50.00 \$
Terrains de pétanque intérieurs	20.00 \$	N/A	10.00 \$	Gratuit	10.00 \$	10.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	40.00 \$	N/D
Centre communautaire										
Salle polyvalente (simple)	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Salle polyvalente (double)	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Salle polyvalente (triple)	37.50 \$	Gratuit	18.75 \$	Gratuit	18.75 \$	18.75 \$	37.50 \$	37.50 \$	75.00 \$	37.50 \$
Salle # 3	5.00 \$	Gratuit	2.50 \$	Gratuit	2.50 \$	2.50 \$	5.00 \$	5.00 \$	10.00 \$	5.00 \$
École du Carrousel										
Salle polyvalente	25.00 \$	Gratuit	12.50 \$	Gratuit	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	25.00 \$	50.00 \$	25.00 \$
Demi-salle polyvalente A	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Demi-salle polyvalente B	12.50 \$	Gratuit	6.25 \$	Gratuit	6.25 \$	6.25 \$	12.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	12.50 \$
Gymnase (vestiaire inclus)	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
Vestiaire 1	7.50 \$	Gratuit	3.75 \$	Gratuit	3.75 \$	3.75 \$	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	7.50 \$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Vestiaire 2	7.50 \$	Gratuit	3.75 \$	Gratuit	3.75 \$	3.75 \$	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	7.50 \$
Bureau	5.00 \$	Gratuit	2.50 \$	Gratuit	2.50 \$	2.50 \$	5.00 \$	5.00 \$	10.00 \$	5.00 \$
École de la Source Gymnase	30.00 \$	Gratuit	15.00 \$	Gratuit	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	30.00 \$	60.00 \$	30.00 \$
Espace d'entreposage Tarif annuel au pied carré	5.00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	5.00 \$	5.00 \$	5.00 \$	N/A	N/A	N/A

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↪ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↪ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat quinze (15) jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

Par ailleurs, l'utilisation d'espace non assigné dans le protocole d'entente sera chargée à 100 % de la tarification établie pour les organismes de toutes les catégories, sauf s'il s'agit de la tenue d'un événement spécial accordé par la Ville, selon les règles convenues dans la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – LOCATION PLATEAUX RÉCRÉATIFS

DESCRIPTION	TARIF DE BASE	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE		ENTRAIDÉ	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE		ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ	ORGANISME COLLABORATEURS
		21 ans et –	22 ans et + 50 %			22 ans et + 50 %	Jeune, famille et aîné 50 % adulte 100 %			
Terrain de soccer Même tarif éclairé ou non, lignage toujours inclus	15.00 \$ <i>(tarif à l'heure plus taxes)</i>	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	70.00 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Terrain multisports synthétique Réservation minimum de 2 heures (privé)	62.50 \$ <i>(tarif à l'heure plus taxes)</i>	Gratuit	31.25 \$	Gratuit	175.00 \$	31.25 \$	62.50 \$	62.50 \$	125.00 \$	62.50 \$
Terrain de balle Préparation, buts et lignage inclus, éclairé ou non	20.00 \$ <i>(tarif à l'heure plus taxes)</i>	Gratuit	10.00 \$	Gratuit	7.50 \$	10.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	40.00 \$	20.00 \$
Terrain de balle - Tournoi Les forfaits incluent la préparation, buts, lignage, éclairé ou non - Maximum 3 préparations par jour. Chacune des autres préparations seront tarifées à 25.00 \$										
Forfait 1 jour	140.00 \$ <i>(tarif par terrain plus taxes)</i>	Gratuit	70.00 \$	Gratuit	70.00 \$	70.00 \$	140.00 \$	140.00 \$	240.00 \$	140.00 \$
Forfait 3 jours	350.00 \$ <i>(tarif par terrain plus taxes)</i>	Gratuit	175.00 \$	Gratuit	175.00 \$	175.00 \$	350.00 \$	350.00 \$	700.00 \$	350.00 \$
Terrain de beach volley-ball	15.00 \$ <i>(tarif à l'heure plus taxes)</i>	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Patinoire extérieure ou multifonctionnelle En dehors des heures d'ouverture régulières Taux horaire d'un employé si applicable	15.00 \$ <i>(tarif à l'heure plus taxes)</i>	Gratuit	7.50 \$	Gratuit	7.50 \$	7.50 \$	15.00 \$	15.00 \$	30.00 \$	15.00 \$
Polydôme Tarif Glace Tarif Demi-glace	80.00\$ 40.00\$	Gratuit	40.00 20.00	Gratuit	40.00\$ 20.00\$	40.00\$ 20.00\$	80.00\$ 40.00\$	80.00\$ 40.00\$	160.00\$ 80.00\$	80.00\$ 40.00\$

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Tarif hors-glace	30.00\$		15.00	Gratuit	15\$	15\$	30.00\$	30.00\$	60.00\$	30.00\$
Tarif hors-glace (demi)	15.00\$	Gratuit	7.50		7.50\$	7.50\$	15.00\$	15.00\$	30.00\$	15.00\$
Tarif pour nettoyage « supplémentaires » des plateaux sportifs										
Nettoyage supplémentaire lors du non-respect des consignes sur les plateaux récréatifs.	Taux horaire majorés des avantages sociaux (3h minimum)									

Modification ou annulation

La Ville de Varennes se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement fortuit survient. Dans une telle situation, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Si la Ville de Varennes annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement intégral.

- ↳ Organisme reconnu : L'organisme s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat, le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche. Des frais d'annulation tardive (après le mercredi midi de la semaine précédente, débutant le dimanche) ou de non-utilisation des espaces réservés seront chargés aux locataires. Ces frais seront de 20 % du tarif de location de base établi dans la politique de tarification de la Ville de Varennes, pour un montant minimum de 8.00 \$ par heure, pour l'ensemble des heures non utilisées.
- ↳ Groupe privé : Le locataire s'engage à aviser la Ville de toute modification devant être apportée au présent contrat 15 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation après ce délai, le locataire devra payer la totalité du montant de la réservation.

ANNEXE F – SECTION LOISIRS – PRÊT D'ÉQUIPEMENT

DESCRIPTION	TARIF DE BASE (PLUS TAXES)	CLIENTÈLE PRIORITAIRE LOCALE	ENTRAIDE	ADULTE LOCAL	CLIENTÈLE PRIORITAIRE RÉGIONALE	ADULTE RÉGIONAL	PRIVÉ 200 %	ORGANISMES COLLABORATEURS 100 %
Barrière de foule	5.00 \$							Tarif de base + frais de transport
Chaise	1.50 \$							Tarif de base + frais de transport
Table	7.00 \$							Tarif de base + frais de transport
Vestiaire mobile et supports	5.00 \$							Non disponible
Écran rétractable	5.00 \$							
Extension électrique	2.00 \$							
Lutrin	5.00 \$							
Micro	5.00 \$							
Système de son portatif	10.00 \$							
Panneau électrique	50.00 \$							
Podium - remise de médailles	5.00 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Gratuit sur place sinon tarif de base si transport	Non disponible	Non disponible
Podium - (4' x 8' x 12")	5.00 \$							
Poubelle (45 gallons)	5.00 \$							
Rideau autoportant noir (école Le Carrefour seulement)	25.00 \$							
Système de son (incluant console, haut-parleurs et pied de micro)	100.00 \$							
Tableau blanc	5.00 \$							

Service internet - organismes - Centre communautaire

DE BASE : 60 \$ / mois

SUPPLÉMENT - Office de Base = 10 \$ / mois

SUPPLÉMENT - Office Régulier 17 \$ / mois

Service téléphonie – organismes – Centre communautaire

Par licence = 10 \$ / mois

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE F – SECTION BIBLIOTHÈQUE, ARTS ET CULTURE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF		
Carte loisirs	Résident	Gratuit		
	Non-résident	75.00 \$		
	Non-résident avec adresse d'affaires dans la ville	Gratuit		
Remplacement	Carte loisirs	5.00 \$		
	Ouvrage (en sus du coût de l'ouvrage)	5.00 \$		
	Boitier de disque compact	2.00 \$		
	Reliure (volume perdu ou endommagé)	11.00 \$		
Retard (par jour)	Livre, livre-audio, cédérom, revue, partition musicale, disque compact, DVD, livre-audio Secteur adulte maximum 13.00 \$	Gratuit		
	Livre, cédérom, revue, disque compact, DVD, livre-audio Secteur jeune maximum 10.00 \$	Gratuit		
	Best-Seller en location	3.00 \$		
	Envoi d'une facture pour document perdu ou non retournée	5.00 \$		
Photocopieur (par copie)	Noir & blanc 8 1/2 x 11, 8 1/2 x 14 et 11 x 17	0.42 \$		
	Couleur 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14	0.50 \$		
	Couleur 11 x 17	1.00 \$		
Impression résultat de recherche Internet	Noir & blanc	0.42 \$		
	Couleur	0.50 \$		
Collection particulière (par jour)	Best-Seller en location	3.00 \$		
Vente de sac réutilisable		2.00 \$		
Numérisation de document sans impression		1.00 \$ / page		
Frais pour réservation de documents		Gratuit		
Atelier en art pour adulte	½ journée	15.00 \$ / atelier		
Atelier en art pour adulte	Journée complète	30.00 \$ / atelier		
Impression Photo/art graphique	Dimensions de l'impression (po)	Encre seulement*	Papier photo lustré Epson + encre	Papier beaux-arts Epson + encre
	8,5 " X 11"	1.50 \$	2.25 \$	3.50 \$
	11,7 " X 16,5 "	3.00 \$	5.00 \$	N/A
	13 " X 19 "	3.75 \$	6.75 \$	8.95 \$
	17 " X 22 "	5.50 \$	9.75 \$	13.10 \$
* Un usager aura la possibilité d'utiliser son propre papier s'il le souhaite. Il n'aura alors qu'à défrayer le coût de l'encre selon la formule suivante : Dimensions du papier en po carré (L x H) x 0,015 \$. Le papier devra avoir été préalablement approuvé par un employé pour être utilisé avec l'imprimante.				
Impression 3D	Filament			0.05 \$ /g
	Résine			0.10 \$ /g
Le prix sera déterminé selon le poids de l'impression finale				
Frais de remplacement de l'inventaire d'objets disponible pour prêt	Liseuse Kobo			270 \$ (+ 60 \$ pour l'étui)
	Lecteur Blu-ray BDP-S5100			100.00 \$
	Stabilisateur DJI OM 4			170.00 \$
	Trépied JOBY GorillaPod 3K PRO			150.00 \$
	Cage Beastgrip PRO pour téléphone			230.00 \$
	Télescope Zhumell Z114			460.00 \$
	Radio Sony ZS-RS60BT			150.00 \$
	Ensemble PSVR (casque, PS Move, PS camera) + jeux VR (Batman, ARK Park, Moss)			530.00 \$
Manette PS4			75.00 \$	

ANNEXE H – SECTION TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Travaux effectués en régie interne		
Main d'œuvre	Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre	Voir convention et échelle salariale
	Taux horaire majorés des avantages sociaux de 30 % chargés pour tout travail effectué de 7h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 7h00 à 15h00 le vendredi	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 50 % pour travail accompli en dehors des heures normales, le samedi et les jours fériés	Calcul
	Taux horaire + avantages sociaux de 30 %, le tout majoré de 100 % pour travail effectué le dimanche	Calcul
	Minimum d'une heure exigée pour travail ou location effectuée durant les heures normales	Calcul
	Minimum de trois heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé en dehors des heures normales de travail	Calcul
Matériel et équipement		
Automobile ou camionnette		38.00 \$
Rouleau compacteur		38.00 \$
Rétrocaveuse		114.00 \$
Camion 6 roues avec boîte basculante		57.00 \$
Camion 10 roues avec boîte basculante		114.00 \$
Souffleuse à neige routière		180.00 \$
Balai mécanique et balai aspirateur	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	172.00 \$
Compresseur remorque		32.00 \$
Tracteur avec équipement		89.00 \$
Tracteur chargeur		114.00 \$
Écureur d'égout réservoir 2000 gallons		150.00 \$
Pompe 4" sur remorque		43.00 \$
Camion outil		108.00 \$
Camion 10 roues avec équipement à neige		138.00 \$
Mini-pelle		104.00 \$
Fardier 30 000 lbs (avec camion)		166.00 \$
Véhicule tout-terrain		38.00 \$
Génératrice 700 Kv		150.00 \$
Déchiqueteuse Bandit		43.00 \$
Remorque outil / Aqueduc et Égouts		108.00 \$
Terreauteur		43.00 \$
Remorque asphalte Marathon		43.00 \$
Remorque de scène		43.00 \$
Entrées charretières		
<i>REMARQUE : Pour toute demande de coupe de bordure ou de trottoir face à une entrée charretière, advenant le cas où la hauteur entre le pavage et le dessus de la bordure ou du trottoir est supérieure ou égale à 50 mm (2 pouces), la Ville pourrait en assumer les frais.</i>		
<i>1) Des frais de déplacement de 20.00 \$ seront facturés pour chaque visite supplémentaire.</i>		
Coupe standard d'une bordure de moins de 3,58 m pour élargir ou aménager une entrée	Charge minimum, plus frais d'administration de 40,00 \$	Coûts réels
Coupe standard d'une bordure de plus de 3,58 m pour élargir ou aménager une entrée	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Coupe en biseau d'une bordure pour élargir ou aménager une entrée	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels

Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (500 mm à 750 mm)		Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (751 à 1 000 mm)		Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (1 001 à 1 250)	Par mètre linéaire, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Coupe d'un trottoir pour élargir ou aménager une entrée (1 251 à 1 500)		Coûts réels
Reconstruction d'une bordure (contractuel / régie)		Coûts réels
Reconstruction d'un trottoir (contractuel / régie)	Par mètre carré, plus frais d'administration de 40.00 \$ ¹⁾	Coûts réels
Intervention sur un cours d'eau (règlement 172-3 de la MRC)		
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins privées (résidentielles ou agricoles desservant une propriété)	Frais d'administration de 10 %	Dépôt de 300.00 \$ + coûts réels
Frais d'analyse par un ingénieur des plans soumis pour la mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe d'un cours d'eau - Ouvrages à des fins publiques (institutionnelles, commerciales, industrielles, publiques ou plusieurs propriétés résidentielles ou agricoles)	Frais d'administration de 10 %	Dépôt de 600.00 \$ + coûts réels
Branchement d'aqueduc ou d'égout		
Installation ou remplacement d'une entrée d'aqueduc et d'égout	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Frais d'analyse des plans soumis pour le raccordement par un ingénieur ou un technologue du Service du génie	Frais d'administration de 10 % minimum de 200.00 \$	Coûts réels
Surveillance municipale lors d'un raccordement par un technologue du Service du génie	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Inspection télévisée d'égout	Taux horaire excluant le taux d'un homme à tout faire	31.00 \$
Raccordement aux services d'utilités publiques privés		
Frais d'analyse des plans soumis et surveillance municipale par un technologue du Service du génie lors d'un raccordement de service d'utilité publique privé	Frais d'administration de 10 % minimum de 200.00 \$	Coûts réels
Compteur d'eau		
Installation	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Vérification, entretien, réparation, remplacement	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Eau potable		
Ouverture et fermeture d'une entrée d'eau	Le même jour - coût unique	40.00 \$
	Jours différents - par intervention	40.00 \$
Ajustement d'une boîte de service		36.00 \$
Inspection annuelle d'une borne d'incendie privée	1 fois dans l'année	142.00 \$
Localisation d'une conduite ou boîte de service		36.00 \$
Réparation borne d'incendie	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Coûts réels
Divers		
<i>Note 1 : Seulement pour les activités autorisées au préalable par le conseil, et ce, sans frais</i>		
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 6 ou 10 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	53.00 \$

Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion de 12 roues	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	60.00 \$
Utilisation du site de dépôt de neige usée - camion semi-remorque	Par voyage (en respect de la politique d'utilisation du site municipal de dépôt des neiges usées par les compagnies privées de déneigement)	76.00 \$
Déplacement d'une borne d'incendie, d'un lampadaire ou autre infrastructure municipale	Frais d'administration de 10 % minimum de 30.00 \$	Coûts réels
Ramassage de biens laissés sur le pavé	Coût de la main d'œuvre et de l'équipement nécessaire	Coûts réels
Entreposage de biens laissés sur le pavé	Coûts réels + frais d'administration de 10 %	Selon le calcul établi
Barricades/enseignes ou cônes (excluant livraison)	Par unité / jour	Voir <i>Note 1</i>
Fourniture par la Ville d'un conteneur de déchet domestique semi-enfouis (pour les développements desservis par conteneur)	Par unité de logement du développement	94.00 \$
Fourniture par la Ville d'un conteneur de collecte sélective semi-enfouis (pour les développements desservis par conteneur)	Par unité de logement du développement	94.00 \$

ANNEXE I – SECTION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION	DÉTAILS	TARIF
Permis de lotissement ou de construction exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Lotissement		
Toutes catégories d'opérations cadastrales nécessitant un permis, à l'exception d'une opération cadastrale relative à l'annulation, au remplacement, à la modification ou à la correction d'un numéro de lot, ou à l'ajout d'un numéro de lot omis, dans la mesure où aucun nouveau lot ni modification aux dimensions d'un lot existant ne résulte de l'opération cadastrale	Frais de base	\$100.00
	Montant à ajouter aux frais de base. Dans le cas d'une opération cadastrale pour élaborer une déclaration de copropriété en vertu des articles 1038 et 3030 du Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64), ou pour aliéner la partie du bâtiment requérant la partition de la portion du terrain au-dessus de laquelle elle est érigée, seuls les frais de base s'appliquent	0,12 \$ / m ²
	Dans le cas d'une opération cadastrale en zone agricole ayant pour effet de détacher un bâtiment résidentiel d'une terre agricole, seule la superficie qui sera retranchée de la terre agricole doit être calculée dans les frais de permis	
Construction d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective"	Premier logement	\$500.00
	Logements additionnels	\$100.00
l'usage principal est la classe "mixte" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, excluant les logements, avec un minimum de 500.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$. À ce montant s'ajoute 100.00 \$ par logement	1.00 \$ / m ²
l'usage principal est la classe "collective" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher, avec un minimum de 400.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$	1.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	\$300.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	\$300.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	\$100.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$1.00
Agrandissement d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective"	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis d'agrandissement est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	\$3.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

l'usage principal est la classe "mixte" ou "collective" du groupe habitation (H)	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée, avec un minimum de 200.00 \$ et un maximum de 10 000.00 \$	1.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	\$300.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	\$300.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher ajoutée à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal		
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective". Travaux autres que ceux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis de transformation ou rénovation est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même catégorie	\$3.00
l'usage principal est la classe "habitation en milieu agricole" ou le groupe habitation (H), sauf la classe "mixte" et la classe "collective". Travaux subventionnés dans le cadre d'un programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite		\$300.00
l'usage principal est la classe "mixte" ou "collective" du groupe habitation (H), le groupe commerce et service (C) ou le groupe communautaire (P)	Frais de base	\$50.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
l'usage principal est le groupe industrie (I)	Frais de base	\$50.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
l'usage principal est le groupe agricole (A), sauf la classe "habitation en milieu agricole"	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
Bâtiments accessoires		
Construction d'un garage isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		\$50.00
Construction d'un abri d'auto permanent isolé dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		\$50.00
Construction d'une remise isolée ou attenante à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole"		\$30.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Construction d'un autre bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe habitation (H) ou la classe "habitation en milieu agricole" et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction		\$30.00
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	\$30.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
Construction d'un bâtiment accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe " habitation en milieu agricole ", et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	\$30.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$2.00
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe habitation (H) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.		\$30.00
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	\$30.00
	Tarif établi selon la superficie de plancher à ajouter aux frais de base	2.00 \$ / m ²
Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment accessoire dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe " habitation en milieu agricole ", et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction.	Frais de base	\$30.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$2.00
Construction et équipements accessoires		
Construction, agrandissement ou installation d'une piscine, d'un spa ou d'un sauna		\$40.00
Enceinte de piscine et équipements accessoires		\$20.00
Installation ou modification d'une cheminée et/ou d'un appareil à combustion et/ou d'un réservoir de 175 litres ou plus de matières dangereuses	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, véranda, rampe d'accès et autres constructions similaires		\$30.00
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'une marquise	Frais de base	\$25.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
Construction, agrandissement, installation ou transformation d'un avant-toit nécessitant l'obtention d'un permis de construction		\$30.00
Construction, agrandissement ou installation d'une antenne ou un bâti d'antenne nécessitant l'obtention d'un permis de construction		\$200.00
Construction, agrandissement ou installation d'une éolienne ou d'un capteur énergétique		\$30.00
	Frais de base	\$50.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe commerce et service (C), le groupe industrie (I) ou le groupe communautaire (P) et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$3.00
Construction, installation ou modification d'un équipement accessoire à un bâtiment principal dont l'usage principal est le groupe agricole (A), excluant la classe "habitation en milieu agricole", et qui nécessite l'obtention d'un permis de construction	Frais de base	\$30.00
	Montant à ajouter aux frais de base, par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux	\$2.00
Autres constructions		
Installation, déplacement ou modification d'un panneau-réclame nécessitant l'obtention d'un permis de construction		\$75.00
Construction, transformation ou aménagement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées		\$50.00
Construction, transformation ou aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux		\$50.00
Certificats d'autorisation exigés en vertu du règlement de permis et certificats numéro 711		
Bâtiment principal et bâtiment accessoire		
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal		\$50.00
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal agricole		\$30.00
Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		\$30.00
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment principal		\$150.00
Déplacement en tout ou en partie d'un bâtiment accessoire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		\$30.00
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable		\$30.00
Ouvrage et travaux sur ou au-dessus de la rive ou du littoral		\$30.00
Ouvrage en zone à risque de mouvement de sol		Gratuit
Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		\$50.00
Clôture, haie, muret et mur de soutènement nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Abattage d'arbres nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		Gratuit
Travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande		\$ 250.00 / hectare
Garantie financière pour les travaux de remblai/déblai en fonction du nombre d'hectares visé par la demande		\$ 2 000.00 / hectare
Implantation d'un nouvel usage et changement d'usage nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		\$50.00
Changement de propriétaire ou de raison sociale pour un usage commercial ou industriel		\$50.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Augmentation du nombre d'unités animales		\$30.00
Modification du type d'unités animales		\$30.00
Installation, déplacement ou modification d'une enseigne permanente nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation	Installation, déplacement ou modification d'une enseigne	\$75.00 / enseigne
	Modification du contenu d'une enseigne	\$25.00 / enseigne
Installation d'une enseigne temporaire nécessitant l'émission d'un certificat d'autorisation		\$30.00
Renouvellement de permis		
Renouvellement d'un permis de construction		Tarif du permis initial
Autres permis		
Certificat d'autorisation d'arrosage exigé par le règlement numéro 782		\$20.00
Permis de vente-débarras	Évènements biannuels organisés par la Ville	Aucun permis requis
	Autres	\$20.00
Permis de colportage exigé par le règlement numéro 825	Organisme accrédité, organisation et clubs sociaux locaux etc.	Gratuit
	Autres	\$250.00
Certificat et autorisation diverses		
Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.		\$100.00
Déclaration d'un droit à la C.P.T.A.Q.		Gratuit
Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)		\$100.00
Autres demandes de certificats de conformité		\$50.00
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Application de pesticides		\$100.00
Application de pesticides		Gratuit
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Élagage et abattage d'arbres		100,00 \$
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement privé		400,00 \$
Mésententes en zone agricole (Article 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c. 6))		
Examen de la demande		\$50.00
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés		\$20.00
Visite des lieux, réception des observations et conciliation		\$150.00
Confection de l'ordonnance		\$100.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

1 ^{er} rapport d'inspection		\$65.00
2 ^e rapport d'inspection		\$65.00
Toute autre visite des lieux		\$50.00
Demands d'urbanisme		
Demande de modification d'un règlement d'urbanisme	En cas de refus du Conseil de procéder au changement, un montant de 300.00 \$ est conservé par la Ville pour couvrir les frais d'étude du dossier	\$1 500.00
Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	En cas de refus du Conseil de donner suite à la demande, un montant de 300.00 \$ est conservé par la Ville pour couvrir les frais d'étude du dossier	\$1 500.00
Demande de dérogation mineure (correctif)		750.00 \$
Demande de dérogation mineure (nouveau projet)		1 000.00 \$ / par sujet
Demande d'usage conditionnel		\$200.00
Demande de démolition de bâtiment principal		\$300.00
Raccordement à l'aqueduc et / ou à l'égout		
Dépôt de garantie pour l'inspection du raccordement au réseau municipal d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial	Le dépôt est remboursé au propriétaire de l'immeuble s'il satisfait aux exigences quant à l'inspection des travaux par la Ville avant remblayage et quant à la conformité du raccordement aux règlements municipaux et aux règles de l'art, sans restreindre les autres recours que la Ville pourrait entreprendre pour faire respecter sa réglementation ou pour apporter des travaux correctifs. Tous les frais inhérents à l'inspection (véhicules, équipements, main-d'œuvre, etc.) sont déduits du dépôt de garantie.	10 000.00 \$
		20 000.00 \$ Emprise MTQ
Garanties financières		
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation d'une habitation assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 2 500.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'une habitation multifamiliale ou collective	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 5 000.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux
Dépôt de garantie pour un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation extérieur ou de transformation extérieur d'un bâtiment commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation. (Min. 500.00 \$ - Max. 10 000.00 \$)	0,5 % de la valeur des travaux

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

Dépôt de garantie pour un projet de construction ou d'agrandissement d'une aire de stationnement d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du permis de construction, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	\$2 000.00
Dépôt de garantie pour un projet d'aménagement du terrain d'un emplacement commercial ou industriel	Le dépôt de garantie est remboursable dans un délai de 36 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation, sur réalisation de l'ensemble des travaux prévus à celui-ci. À l'échéance de ce délai, la garantie financière est conservée par la Ville, sans exempter le propriétaire de l'application de la réglementation.	\$2 000.00
Dépôt de garantie pour Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement privé		\$500.00
Divers		
Plan de numérotation civique (urbain ou rural), plan de zonage 1/2 et 2/2 (urbain ou rural)	Par feuillet	\$7.50
Panneau – Passage d'incendie		\$60.00
Frais de consultation publique- Projet d'élevage porcin		\$600.00

* Tous les tarifs sont présentés sans taxes sauf aux endroits indiqués

ANNEXE J – SECTION COMPLEXE AQUATIQUE

Bains libres		
L'accès est également gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée.		
TYPE D'ENTRÉE	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Entrée simple		
Enfant 0-6 ans	2.25 \$	3.25 \$
Enfant 7 ans et plus	3.00 \$	4.50 \$
Adulte	3.75 \$	5.75 \$
Sénior	2.75 \$	4.00 \$
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de Varennes*	2.50 \$	N/A
Écoles, CPE, services de garde et camps de jour de l'extérieur de Varennes*	N/A	3.50 \$
Carte 10 bains		
Enfant 0-6 ans	14.25 \$	20.25 \$
Enfant 7 ans et plus	19.75 \$	28.50 \$
Adulte	26.25 \$	37.25 \$
Sénior	18.50 \$	26.00 \$
Carte 15 bains		
Enfant 0-6 ans	18.50 \$	27.50 \$
Enfant 7 ans et plus	26.75 \$	40.00 \$
Adulte	35.75 \$	53.50 \$
Sénior	24.50 \$	36.50 \$
Carte 20 bains		
Enfant 0-6 ans	19.75 \$	31.25 \$
Enfant 7 ans et plus	30.50 \$	47.75 \$
Adulte	42.00 \$	66.25 \$
Sénior	27.25 \$	43.75 \$
Abonnement annuel		
Enfant 0-6 ans	50.50 \$	76.00 \$
Enfant 7 ans et plus	74.25 \$	112.00 \$
Adulte	96.75 \$	146.00 \$
Sénior	69.00 \$	104.00 \$
Famille	199.00 \$	297.75 \$

Programme Nager pour la vie - Section préscolaire (4 mois à 6 ans)**CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines, mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Parent enfant 1 (4 à 12 mois)	1/10	30	78.00 \$
Parent enfant 2 (12 à 24 mois)	1/10	30	78.00 \$
Parent enfant 3 (24 à 36 mois)	1/10	30	78.00 \$
Préscolaire 1 (3 à 5 ans)	1/6	30	78.00 \$
Préscolaire 2 (3 à 5 ans)	1/6	30	78.00 \$
Préscolaire 3 (3 à 5 ans)	1/6	30	78.00 \$
Préscolaire 4 (3 à 5 ans)	1/6	30	78.00 \$
Préscolaire 5 (3 à 5 ans)	1/6	30	78.00 \$

Programme – Nager pour la vie – Section scolaire**CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE**

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines, mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Nageur 1	1/6	30	78.00 \$
Nageur 2	1/6	30	78.00 \$
Nageur 3	1/8	45	88.00 \$
Nageur 4	1/8	45	88.00 \$
Nageur 5	1/10	45	88.00 \$
Nageur 6	1/10	45	88.00 \$
Jeune sauveteur initié	1/10	55	88.00 \$
Jeune sauveteur averti	1/10	55	88.00 \$
Jeune sauveteur expert	1/10	55	88.00 \$
Étoile de bronze	1/10	55	160.00 \$

Programme pour adultes – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Veillez noter que la présente grille tarifaire est basée sur une session de 10 semaines mais que les prix seront ajustés en fonction du nombre de semaines par session.

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
Adulte 1	1/10	55	93.75 \$
Adulte 2	1/10	55	93.75 \$
Adulte 3	1/10	55	93.75 \$

Camp aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (HEURE)	TARIF
Montant par semaine	1/12	35.0	146.00 \$
Montant pour 8 semaines	1/12	280.0	1015.50 \$
Service de garde par semaine		20	43.25 \$
Service de garde pour 8 semaines	1/12	160	312.75 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10.00 \$

Camp relâche scolaire – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Montant par semaine	1/15	35	146.00 \$
Montant à la journée	1/15	7.0	39.75 \$
Service de garde (par sem.)	1/15	20	43.25 \$
Service de garde (par jour)	1/15	4	10.00 \$

Programme de mise en forme aquatique – CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE

Rabais de 25 % est appliqué sur le total de la facture lorsque le participant s'inscrit 2 fois par semaine, et ce rabais passe à 33 % lorsque le participant s'inscrit 3 fois par semaine. Tarification pour 10 semaines

COURS	RATIO MAXIMAL	DURÉE (MINUTES / COURS)	TARIF
1 x/sem.	1/30	55	86.25 \$
2 x/sem.	1/30	55	129.25 \$ (25 % appliqué)
3 x/sem.	1/30	55	173.00 \$ (33% appliqué)
À la séance			13.75 \$

Programme de formation en sauvetage et enseignement de la natation

Note : Les frais d'examen sont inclus dans les coûts proposés. Les tarifs peuvent cependant changer sans préavis en raison de fluctuations au niveau des prix de vente du matériel et des certifications émises par la Société de sauvetage.

Programme de formation en sauvetage de la Société de sauvetage

PROGRAMME	TARIF
Étoile de bronze	GRATUIT
Médaille de bronze	GRATUIT

Croix de bronze (préalable : Médaille de bronze)	GRATUIT
Premiers soins - Général	GRATUIT
Sauveteur national (préalables : 15 ans)	GRATUIT
Requalification Sauveteur national	GRATUIT
Moniteur de natation	GRATUIT
Requalification Moniteur de natation	GRATUIT
Cours privés (natation)– CARTE LOISIRS OBLIGATOIRE	
50 % de rabais pour le 2 ^e participant (cours semi-privé)	
PROGRAMME	TARIF
Séance de 25 minutes (1 personne)	30.75\$
Séance de 40 minutes (1 personne)	46.00\$
Séance de 55 minutes (1 personne)	61.50\$
Forfait 2 cours de 25 minutes	61.50\$
Forfait 2 cours de 40 minutes	92.00\$
Forfait 2 cours de 55 minutes	123.00\$
Forfait 3 cours de 25 minutes	92.25\$
Forfait 3 cours de 40 minutes	138.25\$
Forfait 3 cours de 55 minutes	184.25\$
Forfait 4 cours de 25 minutes (1 personne)	111.00\$
Forfait 4 cours de 40 minutes (1 personne)	166.00\$
Forfait 4 cours de 55 minutes (1 personne)	221.50\$
Forfait 8 cours de 25 minutes (1 personne)	205.00\$
Forfait 8 cours de 40 minutes (1 personne)	313.50\$
Forfait 8 cours de 55 minutes (1 personne)	418.25\$
Forfait 10 cours de 25 minutes	261.25\$
Forfait 10 cours de 40 minutes	392.00\$
Forfait 10 cours de 55 minutes	522.75\$
Cours de 25 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	230.25\$
Cours de 40 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	345.25\$
Cours de 55 minutes - Sol'eau (en bloc de 10 cours)	460.25\$
Blocs de 30 minutes (10 semaines)	231.00\$
Blocs de 45 minutes (10 semaines)	388.00\$

Location bassin de 25 mètres, pataugeoire et zone profonde (tremplin) Clientèle régulière

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) RÉSIDENT	TARIF (\$/HEURE) NON-RÉSIDENT
Bassin de 25 mètres*	108.50 \$	162.50 \$
Pataugeoire	77.00 \$	117.00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	184.50 \$	279.00 \$
Zone profonde (tremplin)	36.25 \$	54.25 \$

CPE et garderies

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	78.00 \$	162.50 \$
Pataugeoire	68.50 \$	117.00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	146.25 \$	279.00 \$

Clientèle scolaire

Les frais de surveillance sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués (ratio maximal de 1/30).

ESPACE LOUÉ	TARIF VARENNES (\$/heure)	TARIF EXTÉRIEUR DE VARENNES (\$/heure)
Bassin de 25 mètres*	78.00 \$	162.50 \$
Pataugeoire	78.00 \$	117.00 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	78.00 \$	279.00 \$

Organismes

Les frais de surveillance aquatique sont en sus. Le nombre de sauveteurs requis est établi selon l'âge des baigneurs, leur nombre total et le ou les bassins loués.

Club de plongeon : tarif 1/3 piscine : 23.77 \$ / heure (organismes accrédité) - zone profonde piscine seulement.

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes résidents	TARIF (\$/HEURE) Autres organismes non-résidents
Bassin de 25 mètres*	67.81 \$	94.06 \$	141.41 \$
Pataugeoire	59.55 \$	67.81 \$	100.86 \$
Bassin de 25 mètres et pataugeoire	127.08 \$	161.83 \$	242.74 \$

Il est possible de louer un demi-bassin à 50% du prix indiqué.

Salles

Des frais additionnels peuvent être facturés, comme des frais d'entretien ou des frais de surveillance supplémentaires occasionnés par le dépassement des heures d'ouverture régulières 20,00 \$/heure).

ESPACE LOUÉ	TARIF (\$/HEURE) Organismes accrédités, écoles, et CPE de Varennes et Centre de services scolaires des Patriotes	TARIF (\$/HEURE) Résidents, organismes résidents et autres écoles et CPE	TARIF (\$/HEURE) Non-résidents et autres organismes
Location d'une salle			
2 ^e étage 1 heure	18.25 \$	33.00 \$	49.50 \$
Forfait d'une salle (location 4 h)	63.50 \$	116.25 \$	174.50 \$
Location de deux salles			
2 ^e étage 1 heure	26.00 \$	52.00 \$	78.00 \$
Forfait de deux salles (location 4 h)	94.50 \$	150.25 \$	225.25 \$